

GAUTHIER ET ASSOCIÉS AVOCATS

1102, boulevard Moody, bureau 205,
Terrebonne (QC) J6W 3K9

Terrebonne, le 9 avril 2021

Sous toutes réserves

Par SDE

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : CETAC et Hydro-Québec
Votre dossier : R-4145-2021
Notre dossier : CEDOBL-2020-11

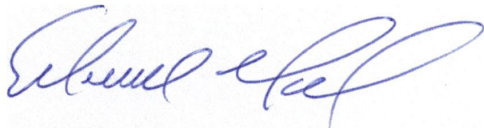
Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en rubrique, nous vous informons que notre cliente renonce à ses conclusions en suspension de la décision D-2021-007 et de l'application du tarif CB (décision 2021-017) jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue sur la demande en révision.

Notre cliente renonce donc aux conclusions 2 et 3 des conclusions de sa Demande en révision datée du 24 février 2021.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos meilleures salutations.

GAUTHIER ET ASSOCIÉS AVOCATS



Michel Gauthier, avocat
mgauthier@geass.ca